



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 75321

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le prix des vaccins H1N1. Il semble qu'au regard des comptes de Sanofi le coût de production des vaccins serait de un euro, alors que ceux-ci auraient été vendus à l'État 7 euros. Il lui demande si cette information est vraie et, si c'est le cas, ce qui justifie cette différence importante.

Texte de la réponse

Le rapport enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 6 juillet 2010 fait au nom de la commission d'enquête « sur la manière dont a été programmée, expliquée et gérée la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1) » reprend les principales informations communiquées par les autorités auditionnées sur les prix des vaccins contre la grippe A (H1N1) négociés avec les laboratoires concernés. Les prix ont été négociés entre 6,25 et 10 EUR hors taxe la dose en fonction du vaccin commandé. De nombreuses contraintes ont pesé sur les négociations de contrat d'acquisition des vaccins qui n'ont pas permis aux pouvoirs publics français d'envisager des conditions tarifaires sensiblement plus avantageuses que celles proposées par les laboratoires aux différents pays et ce malgré les quantités de vaccins commandées par l'État français.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75321

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3582

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11463